

ID: 048-214801326-20250912-1209202573-DE

Deliberation du conseil municipal de Saint-Alban-Sur-Limagnole Seance vendredi 12 septembre 2025 CONSEILLERS MUNICIPAUX : EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS: 12 Procurations: 2

Absente: 1

L'an deux mille vingt-cinq et le douze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents: BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : BEILLA-PANTEL Emilie à CONSTANT Sandrine, PARENT Philippe à DOLADILLE Damien

Absente: Madame DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

## 7.3 - OBJET : CONTRAT D'ACHAT DE BOIS

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal;

Vu le Code forestier:

Vu le projet de contrat d'achat de bois conclu entre la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole, en qualité de vendeur, et la SAS Exploitation Forestière Chadelat, ZA Loubatière – ZA de la Vaureille, 15100 Vabres, représentée par M. Maxime Martin, en qualité d'acheteur :

Considérant que ce contrat porte sur la vente d'un lot de bois en bloc (billons de trituration) pour un montant de 1 200 € HT, soit 1 440.00 € TTC

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Approuve le contrat d'achat de bois entre la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole et la SAS Exploitation Forestière Chadelat, pour la vente d'un lot de billons de trituration au prix de 1 200 € HT soit 1 440.00 € TTC ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et tous documents relatifs à son exécution, ainsi qu'à percevoir la somme correspondante au budget communal.

Le Maire.

Samuel SOULIER